

69130

Objet

GARANTIE D'EMPRUNT
de 2 Millions de FR.
pour l'acquisition des
terrains de la Métairie
par la S.E.M.A.R.R.O.Y
et avance de 150.000 FR.

DATE DE CONVOCATION

15 déc. 1969

DATE D'AFFICHAGE

20 déc. 1969

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 15

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf
le 19 décembre 1969 à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Monsieur MATRAS, Premier Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, BUJARD, LANUSSE, Adjoint
COLLE, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, BROTREAU, VULTAGGIO,
OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Dr. GACHET et M. BOUCHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M. MATRAS
Excusés : M. de LIPKOWSKI, Maire, M. NARTEAU

Absents : MM.

M TETARD Guy a été élu Secrétaire.

Par lettre du 19 décembre 1969 le Directeur de la S.E.M.A.R.R.O.Y
a informé Monsieur le Maire des pourparlers en cours avec
la Direction Générale de la S.C.E.T. et la C.D.G. (Caisse
des Dépôts & Consignations) en vue d'obtenir un prêt
de deux millions de francs pour permettre la réalisation
de l'acquisition des terrains de la Métairie (propriété
BELLAMY) la promesse de vente venant à échéance fin décembre
1969 .

La S.E.M.A.R.R.O.Y sollicite la garantie de la
Ville pour cet emprunt , et en attendant la mise en place
du prêt demande à la ville de ROYAN de lui consentir une
avance représentant 7,50 % du montant de l'acquisition , soit
150.000 FR.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la lettre de M. le Directeur de la S.E.M.A.R.R.O.Y
en date du 19 décembre 1969,

Considérant l'importance des pourparlers en cours en
vue d'obtenir l'acquisition des terrains de la Métairie
(propriété BELLAMY) par la S.E.M.A.R.R.O.Y) pour lui permet
de lancer un nouveau programme de constructions

...

Extrait de l'acte de délibération
du Conseil Municipal

DECIDE :

- d'accorder la garantie de la Ville à l'emprunt de DEUX MILLIONS DE FRANCS que la S.E.M.A.R.R.O.Y va réaliser auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations (Caisse d'Aide aux Collectivités Locales)

- de consentir une avance de 150.000 FRANCS à la S.E.M.A.R.R.O.Y en attendant la mise en place de son prêt .

- de prévoir au CHAPITRE 914 du Budget 1970 , l'ouverture d'un crédit de 150.000 FR .

- qu'une délibération complémentaire sera prise ultérieurement lorsque les conditions exactes d'amortissement de cet emprunt de 2 millions de francs seront connues .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jours, mois et an que dessus .

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice Matras
Maurice MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 9-0 AVR. 1970
Le Sous-Préfet,

[Signature]